

First Session, Forty-second Parliament,
64-65 Elizabeth II, 2015-2016

Première session, quarante-deuxième législature,
64-65 Elizabeth II, 2015-2016

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-294

PROJET DE LOI C-294

An Act to amend the Immigration and
Refugee Protection Act (cessation of refugee
protection)

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la
protection des réfugiés (perte de l'asile)

FIRST READING, JUNE 15, 2016

PREMIÈRE LECTURE LE 15 JUIN 2016

Ms. KWAN

M^{ME} KWAN

SUMMARY

This enactment amends the *Immigration and Refugee Protection Act* to repeal provisions related to inadmissibility and loss of status resulting from the cessation of refugee protection for permanent residents.

SOMMAIRE

Le texte modifie la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* afin d'abroger des dispositions relatives à l'interdiction de territoire et à la perte de statut découlant de la perte de l'asile de résidents permanents.

BILL C-294

An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act (cessation of refugee protection)

2001, c. 27

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

1 Section 40.1 of the *Immigration and Refugee Protection Act* is repealed.

2 Paragraph 46(1)(c.1) of the Act is repealed.

PROJET DE LOI C-294

Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (perte de l'asile)

2001, ch. 27

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

1 L'article 40.1 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* est abrogé.

2 L'alinéa 46(1)c.1) de la même loi est abrogé.